



La prise en compte d'un risque inondation particulier : le tsunami

Élaboration de l'Ordre
Départemental Opérationnel
Tsunami (ODOTSU)





Élaboration de l'Ordre Départemental Opérationnel Tsunami (ODOTSU)

1) Le contexte

➤ L'existence du risque tsunami :

la côte méditerranéenne de la France peut être touchée par un tsunami causé par un séisme proche (par exemple en mer Ligure).

➤ Un phénomène à cinétique rapide :

En fonction de la localisation de l'épicentre et du point de la côte du département des Bouches-du-Rhône, la première vague du tsunami mettra **entre 10 minutes et 1 h pour atteindre les côtes.**



Élaboration de l'Ordre Départemental Opérationnel Tsunami (ODOTSU)

1) Le contexte

➤ Des alertes récentes...

16 avril 2015 à 21 H 09... pour une « arrivée » à Marseille prévue à 22 H 47

30 octobre 2016 (un dimanche matin...)

➤ ... de niveau jaune

à quelle hauteur de vague, ce niveau correspond-il ?

Quels sont les phénomènes associés (les conséquences sur le littoral) ?

Quelles actions mettre en œuvre ?



Élaboration de l'Ordre Départemental Opérationnel Tsunami (ODOTSU)

Tous ces éléments ont par conséquent rendu nécessaire l'élaboration d'une procédure "TSUNAMI"



Élaboration de l'Ordre Départemental Opérationnel Tsunami (ODOTSU)

2) La méthodologie déployée

- Un travail de conception inter-services / interministériel avec : Mission « inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM), DDTM, EMIZDS, SDIS 13, BMPM, CYPRES... auquel s'est joint le CEA / CENALT en la personne de François SCHINDELE ;
 - ✓ les dispositions spécifiques ORSEC inondations des Bouches-du-Rhône révisées en septembre 2016, comme base de travail ;
 - ✓ La mise en oeuvre de l'ordre départemental opérationnel peut donner lieu, à l'activation de mesures complémentaires relevant des DS ORSEC inondations ;
 - ✓ Cet ordre départemental opérationnel est pensé et conçu comme un plan dérivé des DS ORSEC inondations.



Élaboration de l'Ordre Départemental Opérationnel Tsunami (ODOTSU)

2) La méthodologie déployée

- Conception de cartes (réalisation CYPRES) représentant les scénarios de submersion sur la base de 3 enveloppes de hauteur d'eau (0 – 0,5 m ; 0,5 – 1,5 m ; 1,5 m – 3 m) permettant d'identifier **les territoires potentiellement menacés et les enjeux prioritaires en termes d'alerte et de mise en sécurité.**



Élaboration de l'Ordre Départemental Opérationnel Tsunami (ODOTSU)

3) Un enjeu fort de l'ODOTSU : le circuit de l'alerte

- **Des délais incompressibles** du cheminement de l'alerte jusqu'au niveau départemental, en raison de l'architecture de diffusion :
CENALT → COGIC puis COZ / PREF / COSSIM / CODIS
- **Délais éprouvés** lors d'un test organisé le 24 avril 2018 parallèlement à la conception de l'ODOTSU et selon les modalités de l'alerte établies par le SIRACEDPC en lien avec le SDIS.
 - RETEX : entre le moment où le CENALT a émis son bulletin d'alerte et le moment où la préfecture (SIRACEDPC) a reçu l'alerte : **20 minutes se sont écoulées**



Élaboration de l'Ordre Départemental Opérationnel Tsunami (ODOTSU)

3) Un enjeu fort de l'ODOTSU : le circuit de l'alerte

- **Une conclusion simple :** permettre aux échelons départementaux (PREF / CODIS / COSSIM / Communes littorales) de recevoir simultanément aux échelons nationaux et zonaux les alertes TSUNAMI.
- Réponse DGSCGC : mise en place d'un GT "alerte"... affaire à suivre



Élaboration de l'Ordre Départemental Opérationnel Tsunami (ODOTSU)

3) Un enjeu fort de l'ODOTSU : le circuit de l'alerte

- Prise en compte de cette contrainte structurelle, s'agissant des principes directeurs de la procédure TSUNAMI :

➤ Au regard de la cinétique de ce type d'événement, il est à distinguer :		
1)	la diffusion de l'alerte par CODIS et COSSIM	Systematique dès réception du message émis par le CENALT via le COGIC ;
2)	la mise en œuvre de l'ordre départemental opérationnel – volet collectivités et exploitants :	Systematique (mode réflexe) s'agissant des mesures ressortant des PCS ; Systematique (mode réflexe) s'agissant des mesures ressortant des plans internes (POI, PSI...) ;
3)	La mise en œuvre de l'ordre départemental opérationnel – volet État (dispositif graduel)	Aussitôt après diffusion de l'alerte par CODIS et COSSIM, voir page suivante



Élaboration de l'Ordre Départemental Opérationnel Tsunami (ODOTSU)

L'alerte ORSEC dans les Bouches-du-Rhône

- L'alerte de l'ensemble des acteurs de sécurité civile du département, est assurée via un outil d'appel ;
- Quatre vecteurs de transmission possibles (message vocal / sms / télécopie / e-mail) ;
- Lors d'un évènement majeur, les services de secours (SDIS13 / BMM) participent, dans un cadre strictement opérationnel, à la diffusion H24 de l'alerte ;
- Environ 75 dispositifs ORSEC à couvrir (PPI, DG, DS) ;
- Une mise à jour annuelle des coordonnées des acteurs à contacter en cas d'urgence est effectuée par le SIRACEDPC.



Élaboration de l'Ordre Départemental Opérationnel Tsunami (ODOTSU)

3) Les suites de l'ODOTSU

- Travail d'écriture / correction / relecture en mai-juin 2018 avec l'appui décisif du CENALT (François SCHINDELE)
- Présentation de l'ODOTSU, ainsi que du risque TSUNAMI sur les côtes méditerranéennes de la France le 29 juin 2018 par SIRACEDPC – MIIAM – CENALT à l'ensemble des collectivités, opérateurs et exploitants industriels concernés.
- Approbation préfectorale de l'ODOTSU : 6 août 2018
- Constitution d'un groupe de travail sous pilotage DREAL avec appui du CYPRES visant à accompagner les collectivités et les exploitants industriels pour la prise en compte du risque TSUNAMI dans leurs planifications de gestion de crise (PCS, POI, etc.) avec désignation de de territoires et d'exploitants industriels "pilotes".



MISSION INTERRÉGIONALE
INONDATION
ARC MÉDITERRANÉEN



Arc Méditerranéen Consignes face au risque **TSUNAMI**



Le saviez-vous ?

Le littoral de l'Arc Méditerranéen peut être confronté à des tsunamis provoqués par des séismes majeurs survenus au large des côtes françaises, italiennes et du Maghreb. Les plages, les ports et les zones urbanisées les plus proches de la mer peuvent alors être impactés.

Anticipez pour réagir rapidement !



Apprenez à reconnaître les signes annonçant un tsunami*.



Identifiez par vous-même l'accès le plus rapide à un point haut.



Réfléchissez à la sécurité de votre famille en préparant un kit d'urgence et un plan familial de mise en sûreté.

Alerte des populations

En cas d'alerte tsunami, le bon réflexe consiste à se mettre en sécurité, sur les hauteurs, sans attendre, en n'emportant que le kit d'urgence, et ce, pendant plusieurs heures, car la première vague n'est souvent pas la plus haute.



Sirènes



Automates d'alerte



Consignes de la police municipale et des postes de secours des plages

*Signes précurseurs caractéristiques d'un tsunami

Vous percevez un ou plusieurs des signes suivants :

- Une secousse puissante ou prolongée.
 - Une évolution anormale du niveau de la mer.
 - Un bruit sourd et inhabituel.
- Évacuez rapidement les bords de mer sans attendre la diffusion d'une alerte officielle !

Tsunami : les bons réflexes



Gagnez immédiatement les hauteurs à pied.

- Éloignez-vous rapidement à pied des bords de mer (plages, ports...) jusqu'à atteindre un point haut.
- Montez dans un immeuble accessible au-delà du premier étage.
- En dernier recours, grimpez à un arbre.



Respectez les consignes des autorités.



Ne prenez pas votre voiture.



Si vous êtes en mer, dirigez-vous vers le large.



Restez en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent tout danger écarté, ce qui peut prendre de nombreuses heures.

Les suites de l'ODOTSU

Publication : octobre 2018

Plus d'information sur :
<http://www.info-tsunami.fr/>

Rédacteurs : Caroline HERVE (Cypres) et Ghislaine VERRHÉST-LEBLANC (MIAM/DREAL PACA)
Conception graphique : Valérie SCOTTO DI CESARE - www.vdoom.fr
Remerciements pour leur relecture à : BMPM, CENALT, DOTM 06, Mestres de Cannes, Marsolles, Sanary-sur-Mer, Saussol-les-Pins, SDIS 13, SIRACEDPC 13.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Christos SABANIS & André M'HAMDI
Chargés de mission "défense et sécurité civiles"

SIRACEDPC

préfecture des Bouches-du-Rhône

pref-siracedpc@bouches-du-rhone.gouv.fr

Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC,
*Chargée de mission Interrégionale Inondation Arc
Méditerranéen*

ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr